

## AVIS d'INFORMATION

Dans le cadre du projet de prolongation du Fil-Bleu, liaison douce qui doit rejoindre le véloroute « Charles le Téméraire », pour constituer un vaste réseau de voies vertes intercommunales, des travaux sont nécessaires à la construction des infrastructures de liaison.



La rue du Moulin, qui dessert la Cité du même nom à partir de la rue de la Gare, ne permet pas structurellement le transit des camions lié à ces travaux. C'est pourquoi leur circulation sur cette section de voie sera interdite. Ces camions emprunteront par conséquent la rue du Moulin à partir de la Grand'Rue, en venant de la rue de la Gare.

De ce fait, et pour des raisons de sécurité, les véhicules légers à destination de la Cité du moulin ou en sortie de celle-ci emprunteront la section de la rue du Moulin raccordée à la rue de la Gare.

En complément, et pour les mêmes motifs, le stationnement des véhicules sera interdit de l'amont de la bibliothèque municipale jusqu'à l'entrée au site d'exécution du chantier, sur la section de la rue du Moulin raccordée à la Grand'Rue.

Ces dispositions sont adoptées pour une période de 5 semaines, à compter du mardi 1er septembre 2020.

Pour limiter la gêne occasionnée par le trafic journalier qui en résultera, le tonnage des camions a été limité et une vitesse de déplacement très réduite exigée.

En comptant sur votre compréhension, je reste à votre disposition pour toutes précisions jugées utiles.

## L'aménagement des berges de l'Orne avec la création de la piste cyclable « fil bleu de l'Orne » va bon train !

Pour rappel, il s'agit d'un projet intercommunal d'une distance de 5,9 kms, traversant Gandrange et Richemont qui reliera la voie verte « Charles le téméraire ».

**Cette liaison douce est une double opportunité pour notre village :**

- ➔ La première est de **valoriser nos paysages** en les rendant accessibles **au plus grand nombre**.
- ➔ La seconde est de **permettre aux Richemontois, à partir de chez eux** et en quelques coup de pédales seulement, de rejoindre le fil bleu, puis la voie verte **reliant les Flandres à la Bourgogne**.

La nouvelle équipe municipale suit de près ce dossier, déjà amorcé lors du précédent mandat, et a multiplié les réunions avec les porteurs et acteurs de ce projet.

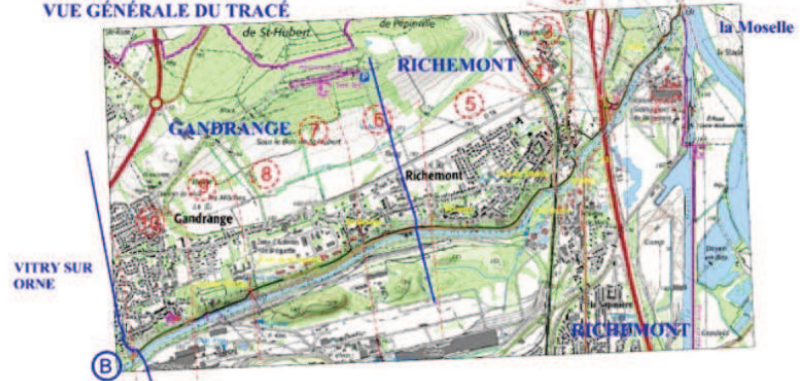
**Des ingénieurs écologues sont aux premiers rangs pour s'assurer que l'environnement sera valorisé et non malmené lors de l'aménagement des berges.**

En témoignent les opérations de défrichage qui démarreront cette semaine :

Les opérateurs ont reçu un plan détaillé de la flore à préserver, avec pour consignes la sauvegarde des vieux arbres, des saules situés hors emprises mais aussi d'un saule têtard abritant un nid d'écureuil roux (espèce protégée).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE  
Schéma Communautaire des voies vertes  
LIAISON VELOROUTE V59 "L'ÉCHAPPEE BLEUE" - "FIL BLEU" DE L'ORNE  
(Longueur du parcours entre A et B hors accès : 5 900 m)

VUE GÉNÉRALE DU TRACÉ



Le site internet <http://www.veloroute-charles-le-temeraire.fr> retrace la balade à travers l'histoire de la voie verte.

**Nous ne manquerons pas de vous informer des suites de cette petite révolution en matière de liaison douce à Richemont !**